



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**CCITT**

COMITÉ CONSULTATIF  
INTERNATIONAL  
TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

**M.93**

(11/1988)

SÉRIE M: PRINCIPES GÉNÉRAUX DE MAINTENANCE

Maintenance des systèmes de transmission internationaux  
et de circuits téléphoniques internationaux – Généralités,  
organisation de la maintenance

---

**ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS RELATIFS  
AUX POINTS DE CONTACT POUR LA  
MAINTENANCE DES SERVICES  
INTERNATIONAUX ET DU RÉSEAU  
INTERNATIONAL**

Réédition de la Recommandation du CCITT M.93 publiée  
dans le Livre Bleu, Fascicule IV.1 (1988)

---

## NOTES

1 La Recommandation M.93 du CCITT a été publiée dans le fascicule IV.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

## Recommandation M.93

# ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX POINTS DE CONTACT POUR LA MAINTENANCE DES SERVICES INTERNATIONAUX ET DU RÉSEAU INTERNATIONAL

## 1 Considérations générales

L'attention des Administrations est attirée sur la nécessité d'échanger des renseignements relatifs aux numéros de téléphone, aux numéros télex, aux vacations, etc., des entités chargées de la maintenance des services internationaux de télécommunications. Cet échange de renseignements facilite beaucoup la coopération internationale et contribue grandement à l'efficacité de la maintenance.

La présente Recommandation mentionne les services au sujet desquels des renseignements doivent être échangés. Elle n'est pas exhaustive et les Administrations sont priées d'envisager, quand elles se proposent d'introduire un nouveau service, les renseignements qui seront nécessaires au sujet des points de contact.

## 2 Points sur lesquels doit porter l'échange de renseignements

### 2.1 *Service technique*

Les fonctions et responsabilités générales du «service technique» sont décrites dans la Recommandation M.75.

Lorsqu'une Administration a scindé en plusieurs fractions les responsabilités du service technique sur une base fonctionnelle, elle doit fournir les renseignements sur les points de contact relatifs à chaque fonction (par exemple, maintenance des circuits téléphoniques, fourniture de circuits loués, échange de renseignements concernant les modifications apportées aux plans de numérotage nationaux et à l'ordre de sélection des circuits).

### 2.2 *Service téléphonique automatique et semi-automatique*

Pour chaque centre international, il y a lieu de faire connaître les renseignements relatifs aux points de contact pour chacun des éléments fonctionnels de la maintenance dont il est question dans les Recommandations M.715 et M.725.

### 2.3 *Circuits téléphoniques manuels*

Pour chaque centre international dont dépendent des circuits téléphoniques internationaux manuels, il convient d'échanger des renseignements relatifs aux points de contact pour la maintenance appropriés.

### 2.4 *Autres services internationaux*

Des renseignements relatifs aux points de contact, qui doivent se composer au minimum de données relatives à la signalisation des dérangements, doivent être échangés pour les services internationaux suivants:

- service public de communication de données à commutation de circuits;
- service public de communication de données à commutation de paquets;
- service public des télégrammes;
- service télétext;
- service télex;
- service public de télécopie (bureau et téléfax);
- service de commutation de télécopie avec enregistrement et retransmission;
- service phototélégraphique.

### 2.5 *Systèmes de signalisation sur voie commune*

Pour chaque centre international dans lequel il est fait usage du système de signalisation sur voie commune, il convient d'échanger des renseignements relatifs aux points de contact pour les entités de maintenance qui sont chargées:

- de la liaison de transfert pour le système de signalisation no 6 (Recommandation M.760),

- du contrôle administratif du système de signalisation (Recommandations M.762 et M.782).

Lorsqu'une Administration a scindé en plusieurs fractions les fonctions de maintenance relatives à la liaison de transfert pour le système de signalisation no 6 (par exemple: signalisation des dérangements, station directrice, etc.), elle doit fournir les renseignements sur les points de contact appropriés.

## 2.6 *Circuits loués et spéciaux*

Pour chaque centre international dont dépendent des circuits loués et spéciaux, il convient d'échanger des renseignements relatifs aux points de contact pour ce qui suit:

- service de signalisation des dérangements,
- centre pour les essais,
- centre de maintenance de la transmission pour la ligne internationale (Recommandation M.1014 [1]),
- station directrice ou sous-directrice pour les circuits (Recommandations M.1012 [2] et M.1013 [3]),
- centre de rétablissement du service pour les circuits individuels.

## 2.7 *Programmes radiophoniques et télévisuels*

Il convient d'échanger des renseignements relatifs aux points de contact pour les centres radiophoniques et télévisuels suivants:

- centre radiophonique international (CRI) (Recommandation N.1 [4]),
- centre télévisuel international (CTI) (Recommandation N.51 [5]),
- service centralisateur (Recommandation D.180 [6]).

## 2.8 *Groupes primaires, secondaires, etc., conduits et blocs numériques et systèmes de transmission numériques*

Pour chaque centre international, il convient d'échanger des renseignements relatifs aux points de contact pour ce qui suit:

- service de signalisation des dérangements (Recommandation M.130),
- centre pour les essais (chargé des essais périodiques, des essais fonctionnels et de la localisation des dérangements),
- station directrice ou sous-directrice (Recommandations M.80 et M.90),
- centre de commande de rétablissement du service (Recommandation M.725),
- centre de rétablissement du service.

## 2.9 *Etablissement et réglage de circuits, groupes, etc.*

Lorsque les activités touchant à l'établissement et au réglage de circuits téléphoniques nouveaux ou remaniés, de circuits loués, de groupes primaires, de groupes secondaires, etc., sont confiées à des agents autres que ceux chargés de la maintenance quotidienne, il convient que l'on échange les renseignements pertinents relatifs aux points de contact.

## **3 Echange et diffusion des renseignements relatifs aux points de contact**

Les annexes A, B, C, D et E à la présente Recommandation contiennent des modèles de formules à utiliser pour l'échange des renseignements relatifs aux points de contact.

Pour des raisons de commodité, on a fait figurer sur la formule de l'annexe B les points de contact pour le service téléphonique automatique, semi-automatique et manuel et pour le système de signalisation no 6.

Chaque formule fait connaître les numéros de téléphone, les numéros et indicatifs télex, les heures de service de chaque point de contact et le nom<sup>1</sup> du service responsable. Dans la colonne «Observations» devront être inscrits tous autres renseignements utiles, tels que: les langues utilisées, le numéro de téléphone du chef du service.

---

<sup>1</sup> Le nom dont il s'agit est celui sous lequel le service responsable est connu au sein de l'Administration; ce devrait être sous ce nom que se présentent les agents de maintenance lorsqu'ils répondent au téléphone.

A chaque point de contact sont affectées deux lignes horizontales. La ligne du bas est à utiliser dans le cas où le service de maintenance responsable d'un point de contact donné n'est ouvert que pendant certaines heures; on doit y inscrire les indications relatives au point de contact auquel il faut s'adresser en dehors de ces heures.

Il y aura des cas où l'on pourra atteindre par un seul et même numéro de téléphone, de télex, etc., tous les points de contact relatifs, par exemple, aux circuits loués ou spéciaux dans un centre international; il y en aura d'autres où chaque point de contact aura son propre numéro. Cela dépendra de l'organisation mise en oeuvre par l'Administration intéressée.

Chaque Administration devrait adresser des formules (annexes A à E) dûment complétées à toutes les Administrations susceptibles d'utiliser les renseignements qui s'y trouvent. De plus, des formules mises à jour devraient être diffusées selon les besoins, par exemple, pour faire connaître un changement apporté à l'organisation, pour annoncer la mise en service d'un nouveau centre international.

Des copies des formules ainsi émises ou reçues devraient être mises à la disposition de tous les agents affectés aux centres de maintenance des services internationaux ou du réseau international. De cette manière, ces agents seraient tenus au courant non seulement de leurs propres fonctions et responsabilités, mais encore de celles des organismes de maintenance des autres Administrations.

#### ANNEXE A

(à la Recommandation M.93)

<p><b>PAYS:</b></p> <p><b>ADMINISTRATION OU EXPLOITATION PRIVÉE:</b></p> <p><b>Point de contact du service technique:</b></p> <p>    <b>Adresse postale:</b>     <b>Numéro de téléphone:</b>     <b>Numéro et indicatif télex:</b>     <b>Heures de service (UTC):</b></p> <p>    <b>Centres internationaux:</b></p> <p><b>Autres informations:</b></p> <p>(par exemple: points de contact commun pour plusieurs centres internationaux, ou points de contact principaux pour des relations de trafic spécifiques, ou s'il existe plusieurs services techniques.)</p>
---

FIGURE A-1/M.93

#### Formule concernant les points de contact pour le service technique

ANNEXE B

(à la Recommandation M.93)

**POINTS DE CONTACT POUR LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE INTERNATIONAL**

PAYS:

CENTRE INTERNATIONAL:

DATE DE PUBLICATION:

ADRESSE POSTALE:

Points de contact		Numéro de téléphone	Numéro et indicatif télex	Heures de service (UTC)	Nom du service responsable	Observations <sup>1)</sup>	
Service téléphonique automatique et semi-automatique	Service de signalisation des dérangements sur les circuits						
	Service de signalisation des dérangements dans le réseau						
	Centre pour les essais de la transmission						
	Centre pour les essais de la signalisation de ligne						
	Centre pour les essais de la commutation et de la signalisation entre enregistreurs						
	Centre d'analyse du réseau						
	Service collectant les informations relatives à la disponibilité des systèmes						
	Gestion du réseau	Centre de planification et de liaison					
		Centre de mise en œuvre et de commande					
		Centre de développement					
		Station directrice de circuit sous-directrice					
		Centre de commande du rétablissement du service					
Système de signalisation par canal sémaphore (SSCS)	Liaison de transfert du système de signalisation n° 6						
	Contrôle administratif du système de signalisation par canal sémaphore						
Service téléphonique manuel	Circuits téléphoniques manuels						

<sup>1)</sup> Par exemple: langues utilisées.

FIGURE B-1/M.93

**Formulaire concernant les points de contact pour le service téléphonique international**

ANNEXE C  
(à la Recommandation M.93)

**POINTS DE CONTACT POUR LA MAINTIENANCE DES CIRCUITS INTERNATIONAUX LOUÉS ET SPÉCIAUX**

PAYS: \_\_\_\_\_ CENTRE INTERNATIONAL: \_\_\_\_\_  
 DATE DE PUBLICATION: \_\_\_\_\_ ADRESSE POSTALE: \_\_\_\_\_

Point de contact	Numéro de téléphone	Numéro et indicatif télex	Heures de service (UTC)	Nom du service responsable	Observations <sup>1)</sup>
Centre de signalisation des dérangements					
Centre d'essais					
Centre de maintenance de la transmission pour la ligne internationale					
Station directrice ou sous-directrice du circuit					
Rétablissement des circuits					

<sup>1)</sup> Par exemple: langues utilisés.

FIGURE C-1/M.93  
**Formulaire concernant les points de contact pour la maintenance des circuits internationaux loués et spéciaux**

ANNEXE D

(à la Recommandation M.93)

POINTS DE CONTACT POUR LA MAINTENANCE DES GROUPES PRIMAIRES, DES GROUPES SECONDAIRES, ETC.,  
DES CONDUITS ET BLOCS NUMÉRIQUES ET DES SYSTÈMES DE TRANSMISSION NUMÉRIQUE

PAYS: STATION INTERNATIONALE DE RÉPÉTEURS: CENTRE INTERNATIONAL DES SERVI  
PAR CETTE STATION:

DATE DE PUBLICATION: ADRESSE POSTALE:

Point de contact	Numéro de téléphone	Numéro et indicatif télex	Heures de service (UTC)	Nom du service responsable	Observations <sup>1)</sup>
Centre de signalisation des dérangements					
Centre d'essais					
Station directrice ou sous-directrice					
Centre de rétablissement du service					
Centre de commande du rétablissement du service (Recommandation M.725)					

<sup>1)</sup> Par exemple: langues utilisées.

FIGURE D-1/M.93

Formulaire relatif aux points de contact pour la maintenance des groupes primaires, secondaires, etc., des conduits et blocs numériques et des systèmes de transmission numérique



ANNEXE E

(à la Recommandation M.93)

POINTS DE CONTACT POUR LES TRANSMISSIONS INTERNATIONALES DE PROGRAMMES RADIOPHONIQUES ET TÉLÉVISUELS

PAYS:

DATE DE PUBLICATION:

Point de contact	Numéro de téléphone	Numéro et indicatif télex	Heures de service (UTC)	Adresse postale	Observations <sup>1)</sup>
Centre radiophonique international (CRI)					
Centre télévisuel international (CTI)					
Service centralisateur					

<sup>1)</sup> Par exemple: langues utilisées.

FIGURE E-1/M.93

Formulaire concernant les points de contact pour les transmissions internationales radiophoniques et télévisuelles

## **Références**

- [1] Recommandation du CCITT *Centre de maintenance de la transmission pour la ligne internationale (CMT-LI)*, tome IV, Rec. M.1014.
- [2] Recommandation du CCITT *Station directrice pour circuit loué et circuit spécial*, tome IV, Rec. M.1012.
- [3] Recommandation du CCITT *Station sous-directrice pour circuit loué et circuit spécial*, tome IV, Rec. M.1013.
- [4] Recommandation du CCITT *Définitions relatives à la transmission radiophonique internationale*, tome IV, Rec. N.1.
- [5] Recommandation du CCITT *Définitions relatives aux transmissions télévisuelles internationales*, tome IV, Rec. N.51.
- [6] Recommandation du CCITT *Mise à disposition occasionnelle de circuits pour la réalisation de transmissions radiophoniques et télévisuelles internationales*, tome II, Rec. D.180.



## SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
<b>Série M</b>	<b>RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux</b>
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication